

portant intégration, reclassement et nomination de  
Monsieur M'BOUNGOU-MAYENGUE Daniel Profes-  
seur de CEG Contractuel dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I de l'En-  
seignement.

-----o0o-----

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES  
-----

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973;  
(/u la Loi 15/62 du Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du 7 / 7 / 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A;  
(/u le Décret 63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le Décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatif à la nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le Décret 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les disposition des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte 44/EMSR du 12 Décembre 1975 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement Président du Conseil des Ministres;  
(/u le Décret 75/541 du 18 Décembre 1975 fixant la composition du Conseil des Ministres;  
(/u l'Arrêté n° 3918/MJT/DGT/DCGPCE du 10 Juin 1976 portant engagement de certains Agents Contractuels du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire dont Monsieur M'BOUNGOU MAYENGUE Daniel;  
(/u la lettre n° 1357/DAAF du 1er /10/76 du Directeur des Affaires Administratives et Financières;  
(/u la décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le Statut Commun des cadres de l'Enseignement;

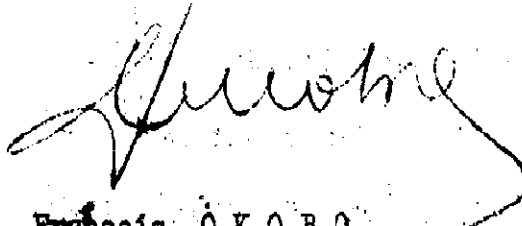
Brazzaville, titulaire de la licence ès-lettres d'Anglais (session de 1976),  
est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services ~~Scolaires~~  
(Enseignement) reclassé et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire,  
indice 790.

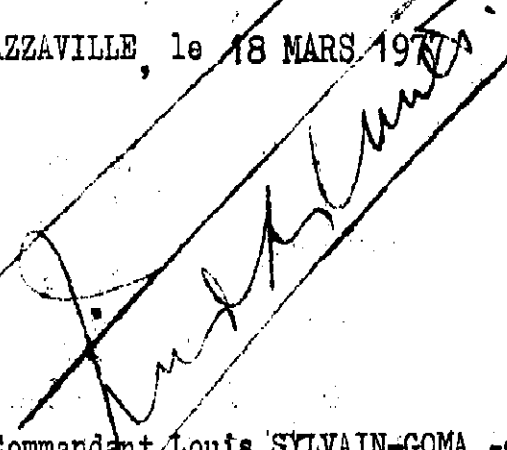
Article 2 .- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 4/10/1976,  
date effective de la rentrée scolaire 1976-1977, sera enregistré, publié  
au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

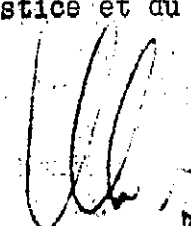
Par le Premier Ministre, Chef du Gouverne-  
ment, Président du Conseil des Ministres,

BRAZZAVILLE, le 18 MARS 1977

Le Ministre de l'Enseignement Primaire  
et Secondaire,

  
François OKOBO .-

  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA .-

  
- la Justice et du Travail,

Le Ministre des Finances,

N'GAKA .-

  
Jean Jacques ONTSA ONTSA .-

Ampliations :

|            |   |
|------------|---|
| JORPC      | 1 |
| DGT.DCGPCE | 3 |
| DF         | 2 |
| GF         | 1 |
| DGT.BST    | 1 |
| MGE        | 1 |
| DAAF       | 2 |
| INTERESSE  | 1 |
| DOSSIER    | 3 |
| SGCM/BC    | 2 |